

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 15 janvier 2019 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H. La Fontaine, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement sur le zonage (RCA 40) ci-dessous et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet:

- lot numéro 1 005 111 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone C-509, afin d'autoriser pour la réalisation du projet de nouvelle construction, qu'il y ait 57 cases de stationnement au 6800 du boulevard Louis-H. Lafontaine, alors que ledit règlement exige un minimum de 60 cases de stationnement pour un hôtel de 70 chambres;
- lot numéro 1 114 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-408, afin d'autoriser un taux de cour arrière de 36,42% au 7681 de l'avenue de Montpensier, alors que ledit règlement exige un taux de cour arrière minimum de 40 % dans cette zone.
- lot numéro 1 113 901 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-417, afin d'autoriser une marge avant existante variant de 7,67 mètres à 3,13 mètres au 7810 de l'avenue d'Aubigny, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 12 décembre 2018.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement substitut